INFORMATION COVID 19

QUE FAIRE DE MES DÉCHETS EN PÉRIODE D'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS?

LES DÉCHETS COVID 19

PLACÉS EN SAC FERMÉ

LES MASQUES DE PROTECTION LES GANTS

LES MOUCHOIRS À USAGE UNIQUE







LES FEUILLES D'ESSUIE-TOUT









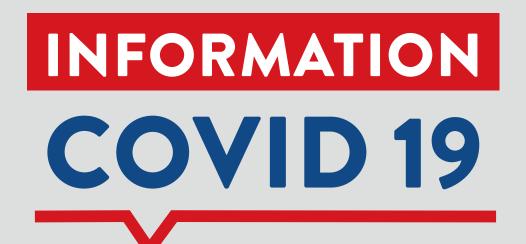
Ces sacs doivent être soigneusement refermés puis conservés 24 heures avant d'être placés dans le sac plastique pour ordures ménagères.



> Il est impératif de jeter ces types de déchets dans le bac à ordures ménagères et non dans le bac de tri.



> Les lingettes doivent être placées en sac férmé et non dans les toilettes car elles bouchent les réseaux d'assainissement.



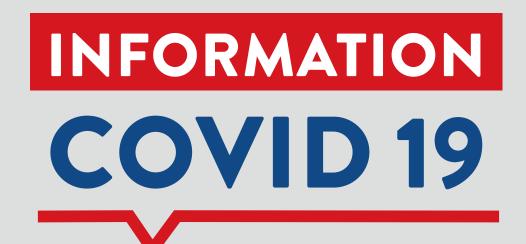
QUE FAIRE DE MES DÉCHETS EN PÉRIODE D'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS?



LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS EST ASSURÉE.

- > Les bacs de collecte doivent être rentrés le plus tôt possible après le ramassage.
- > Pour la santé et la sécurité des agents, ne laissez pas de sacs poubelle à côté des bacs ou des conteneurs enterrés et veillez à bien ensacher et fermer vos déchets dans des sacs dédiés et hermétiques.
- > Merci de nettoyer régulièrement vos bacs, en insistant sur le couvercle et les poignées.

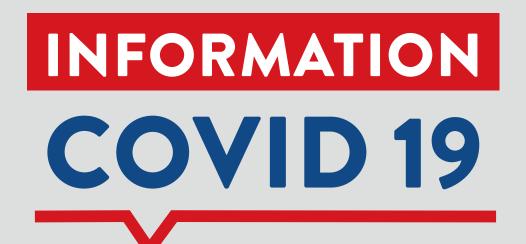


QUE FAIRE DE MES DÉCHETS EN PÉRIODE D'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS ?



CONTINUEZ À TRIER VOS DÉCHETS, LES RAMASSAGES ONT TOUJOURS LIEU.

- > Lorsque vous utilisez des conteneurs collectifs, nous vous invitons à déposer vos emballages recyclables uniquement à l'occasion de vos déplacements autorisés, lorsque que les conteneurs sont sur votre trajet.
- > Pour trouver votre point d'apport volontaire le plus proche : toulouse-metropole.fr



QUE FAIRE DE MES DÉCHETS EN PÉRIODE D'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS?



LES DÉCHETS VERTS

J'AGIS, JE CONSERVE POUR LE MOMENT MES DÉCHETS VERTS À MON DOMICILE.

CONSEILS:

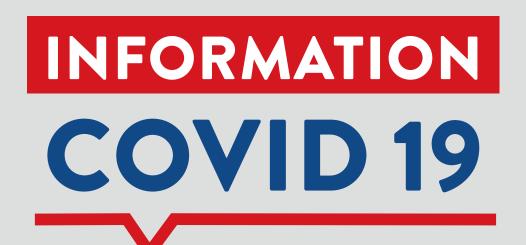
- > Je dépose les petits déchets verts (tontes, feuilles mortes, petites branches,...) au pied des arbres ou des plantes.
- > Pour la tonte, je privilégie le mulching (laisser l'herbe coupée sur place pour enrichir le sol).
- > Je privilégie le compostage via un composteur individuel ou en tas.

Retrouvez tous nos conseils pratiques:

toulouse-metropole.fr/vos-dechets-verts-une-ressource

ATTENTION

- Pour rappel, il est interdit sous peine d'amende de brûler à l'air libre ses déchets verts, comme l'ensemble de ses déchets ménagers.
- ➤ Il est demandé à chacun de ne pas mettre ses déchets verts à la poubelle pour ne pas ajouter à la charge de travail des agents de la collecte qui se mobilisent chaque jour pour maintenir ce service essentiel.



QUE FAIRE DE MES DÉCHETS EN PÉRIODE D'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS?



J'AGIS, JE GARDE MES ENCOMBRANTS À MON DOMICILE (ET NON SUR L'ESPACE PUBLIC).

- > Les déchèteries de DECOSET sont fermées.
- Les déchèteries de Toulouse, Cugnaux et Blagnac restent jusque-là ouvertes mais uniquement pour les cas d'absolue nécessité.

ATTENTION

- > Les dépôts sauvages sont strictement interdits et sanctionnés.
- Il est demandé à chacun de ne pas mettre ses encombrants au pied des poubelles pour respecter le travail des agents et ajouter des problèmes de salubrité à la crise sanitaire actuelle.



LES BORNES TEXTILES n'étant plus collectées par notre prestataire, merci de conserver vos vêtements et autres textiles au domicile.